



As tu subie une évaluation injuste?

LE PROCESSUS DE RÉVISION DE NOTE

D'abord considérer une rencontre avec l'enseignant.e

Le processus officiel de révision de note n'est pas à l'avantage des étudiant.es : Si l'étape du comité est atteinte, celui-ci est formé de l'enseignant.e qui a remis la note et de deux de ces collègues. Il n'y a aucun.e représentant.e étudiant.e admis.e.

Il est souvent plus efficace de convaincre l'enseignant.e de revenir sur sa décision en lui parlant directement. Passe voir ton ou ta délégué aux affaires académiques, vous évaluerez si le cas est défendable. **Il ou elle pourra t'aider à te préparer et il ou elle peut même t'accompagner pendant la rencontre si tu le souhaites.**

Les conseils les plus importants pour cette rencontre:

- Toujours rester calme, ne pas lever le ton, ne pas menacer le ou la professeure ou manquer de respect : sinon il ou elle va se fermer complètement et le processus officiel sera la seule avenue.
- Concentre ta version sur des faits objectifs qu'il est impossible de contester.
- Arrive préparé.e : si tu estime par exemple que les consignes manquaient de clarté, surligne les passages et ait les en main avec toi.
- Offre à ton enseignant.e une porte de sortie : tu peux toi-même proposer une solution alternative, comme une possibilité de reprendre le travail. Montre lui que tu es prêt.e à fournir des efforts.

Le processus de révision de note officiel

Si la rencontre n'a pas porté fruit et qu'il s'agissait vraiment d'une injustice alors utilise le processus régulier.

L'enseignant.e risque de t'avertir que la note peut être modifiée autant à la hausse qu'à la baisse et c'est vrai. Toutefois, si tu fais appel de cette décision il ou elle devra en justifier les raisons devant ses collègues donc si la note est réellement absurde, cela devrait être à ton avantage.

Les étapes :

- Demander le formulaire de révision de note au L-117 (Guichet étudiant) ou l'obtenir sur colnet dans l'onglet «document publics». Celui-ci est disponible uniquement à la fin de la session.
- Il doit ensuite être déposé environs deux semaines avant le début de la session suivante, donc **procède rapidement**. Pour la formation continue, tu as 10 jours après le dépôt des notes.

- Tous les autres documents pertinents doivent être déposés en même temps que le formulaire. Cela devrait normalement inclure :
 - le travail ou les travaux dont les notes sont contestés
 - une lettre explicative qui démontre ta version des faits (pourquoi l'évaluation est injuste).
 - le plan de cours ou le document de consignes du travail si tu l'estimes pertinent.
- Ton ou ta responsable aux affaires académiques pourra t'aider dans la préparation de ces documents, passe à l'asso (Local S-007).
- Tous ces documents seront lus par l'enseignant.e qui t'a attribué la note. Sois clair.e mais garde un ton courtois. Des menaces ou des insultes ne seront jamais à ton avantage.
- Prépare le dossier AVANT la fin de la session car l'asso sera fermée pendant le congé.
- Le dossier sera d'abord envoyé à l'enseignant.e concerné.e qui choisira s'il ou elle maintient ou change sa décision. Il ou elle peut monter, baisser ou maintenir la note.
- Si la décision rendue par l'enseignant.e ne convient pas, tu as 10 jours pour faire appel de la décision en remplissant le formulaire disponible sur colnet et en le remettant au registraire et au coordonnateur de la discipline.
- Un comité d'enseignant.e, sur lequel l'enseignant.e concerné.e va siéger, sera alors formé. Leur décision sera finale et sans appel.

* Les processus peuvent varier légèrement pour les étudiant.es à la formation continue

* Tous les détails sont dans la «Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)»
disponible sur le site internet du collège.

* Pour contacter l'asso : associationetuidanteclg@gmail.com, Local : S-007 , 450-430-3120 #2299